



Syndicat Mixte pour la Collecte  
et le Traitement des Eaux Usées  
des Bassins de la Thève et de l'Ysieux

République Française  
Département VAL D'OISE  
**SICTEUB**

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 24/01/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
48	26	28

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 28
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-Préfecture

Le :

Et

Publication ou notification du :

L'an 2024, le 24 Janvier à 18:30, le Comité Syndical du SICTEUB s'est réuni au Centre administratif du syndicat, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DESSE Daniel, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux délégués syndicaux le 16/01/2024.

**Présents** : M. DESSE Daniel, Président, M. POIRIER Henri, M. VARON Bernard, M. HADDAD Edmond, M. BLANCHARD Philippe, M. WROBLEWSKI Didier, M. DUFUMIER Dominique, Mme LEGRAND Nicette, M. LEDOUX Eric, M. SPECQ André, M. MELLA Daniel, M. FALLOT Frédéric, M. PIN Daniel, M. GAILDRAT Olivier, M. DREVILLE Gérard, M. BOCQUET Jean-Charles, M. ALATI Jacques, M. EPALLE Jean, M. THERRY Eric, M. BOUFFLET Pierre, M. FABRE Jacques, M. BRICHE Etienne, M. COLLIN Eric, M. COLLOBER Ernest, M. BONTEMPS Jean-Marie, M. BARBIER Jean-Michel  
Suppléant(s) : M. HADDAD Edmond (de M. FAUVIN Patrick), M. BLANCHARD Philippe (de Mme SAVY Marie-Laure), M. WROBLEWSKI Didier (de M. BIZERAY Jean-Jacques)

Excusé(s) ayant donné procuration : M. MOREL Cyril à M. FALLOT Frédéric, M. DESHAYES François à M. VARON Bernard

Excusé(s) : M. MANSOUX Michel, M. FAUVIN Patrick, Mme SAVY Marie-Laure

Absent(s) : M. DUCLOS Jean-Noël, M. GAUBOUR Jacques, M. MULLER Patrick, M. FERRACHAT Sébastien, M. BLAIMONT Jean-Pierre, M. MONNEINS François, M. GRANZIERA Gilles, Mme POLLET Clarisse, Mme LOURME Sophie, M. BUISSON Jean-Michel, M. DELECLUSE Thibault, M. DUFLOS Jérémy, Mme MALAQUIN Chantal, M. GUEDON Eric, M. BIZERAY Jean-Jacques, M. BONDOUX Gilles, M. BARBAROSSA Raphaël, M. MOULA Nicolas, M. DE NOAILLES Emmanuel, M. DE NOAILLES Helie

**A été nommé(e) secrétaire** : M. POIRIER Henri

**Vu** Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les dispositions de l'article L. 2321-3,

**Vu** la délibération n°2023-041 du 20 septembre 2023 portant changement de la nomenclature du budget du SICTEUB eaux pluviales en M57.

**Considérant** qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer pour chaque bien ou catégorie de biens, la cadence d'amortissement.

**Considérant** que suite au changement d'instruction budgétaire du syndicat, de la nomenclature M14 à à la M57, au 01/01/2024, une délibération concernant les cadences d'amortissements doit être prise pour le budget eaux pluviales urbaines.

**Considérant** que cette instruction impose l'application du « prorata temporis » lors de l'amortissement du bien et de son entrée dans l'actif de la collectivité.

**Considérant** qu'il a été proposé les durées d'amortissement suivantes :

Objet	Imputation	Libellés	Cadence d'amortissement
Autres réseaux – Mis à disposition	217538	Autres réseaux – Mis à disposition	60 ans

**Le comité syndical après en avoir délibéré à l'unanimité décide :**

De **FIXER** les durées d'amortissement des biens meubles et immeubles à 60 ans, en prenant en compte l'amortissement au « prorata temporis »

De **PRÉCISER** que tout plan d'amortissement commencé doit être poursuivi jusqu'à son terme, sauf cession, affectation, mise à disposition, réforme ou destruction du bien

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
A Asnières sur Oise, le 26/01/2024  
Le Président

